

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.*

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justiu, *place de la Bourse,*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles heures avant les journ. de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
 1 franc de plus par trimestre.



LYON, 11 mars.

NOUVEAU MINISTÈRE.

Le bruit s'est répandu ce soir à Lyon qu'une dépêche télégraphique reçue à trois heures avait apporté à la préfecture la composition du nouveau ministère. Suivant cette dépêche dont nous n'avons pas reçu communication, mais que nous regardons néanmoins comme certaine, M. le maréchal Maison aurait le portefeuille de la guerre, M. de Broglie celui des affaires étrangères, et tous les autres ministres seraient conservés.

Cette combinaison était prévue depuis long-temps, par conséquent elle ne surprendra personne. Nous avons toujours pensé que les doctrinaires resteraient au pouvoir et que jamais la royauté ne consentirait à leur retraite. En les rappelant, S. M. Louis-Philippe a obéi à une nécessité devant laquelle ont dû disparaître les répugnances que la raideur pédantesque du caractère de M. de Broglie pouvait inspirer. Nous ne craignons pas de le dire, les doctrinaires sont les seuls hommes qui comprennent les périls qui menacent l'établissement du 7 août; ils sont les seuls qui puissent à la chambre défendre avec habileté le système de résistance et le mener à ses dernières conséquences.

Le tiers-parti, malgré ses niaiseries frayeuses et sa foi monarchique, eût compromis par son hésitation et sa faiblesse la politique de la branche cadette; on ne sert pas en effet deux maîtres à la fois; or, le tiers-parti aurait voulu à la fois servir le trône et un peu aussi la liberté; la royauté a donc dû préférer un dévouement sans partage à ses intérêts, et en cela elle a eu raison.

Nos lecteurs auront déjà remarqué que la dépêche télégraphique n'indique point de président du conseil. Est-ce de la part de S. M. Louis-Philippe une déclaration officielle que sur ce sujet elle partage l'opinion de M. Rœderer et qu'elle entend régner et gouverner! ou bien est-ce par scrupule et par un sentiment de dignité que M. de Broglie n'a pas voulu accepter une présidence qui jusqu'à présent n'a été que nominale! C'est ce que les explications parlementaires sur la crise ministérielle nous apprendront demain; à moins toutefois que le respect de nos députés pour la prérogative royale n'empêche d'approfondir ces questions délicates.

L'état sanitaire de notre ville continue à être satisfaisant. Le choléra qui diminue rapidement à Marseille n'a pas fait un pas du côté du Nord et le long du Rhône; on a prétendu qu'il s'était manifesté à Nice et sur d'autres points de la rivière de Gènes; mais dans tous les cas nous sommes certains qu'il n'a pas paru à Toulon ni dans le département du Var.

Il y a donc toute raison de penser maintenant que nous ne serons pas visités par le fléau. Cependant c'est avec plaisir que nous annonçons que la mairie n'a pas négligé les mesures de prévoyance; elle a à sa disposition cent mille francs qui furent rassemblés lorsque l'épidémie ravageait Paris et nous menaçait une première fois. Les dispositions sont faites pour qu'un service médical extraordinaire soit organisé en 24 heures, s'il est nécessaire.

Le soleil et le vent du nord aidant, nos rues sont sèches et paraissent propres, bien qu'on n'y donne pas plus de soins qu'à l'ordinaire; mais l'état de saleté des rues et des maisons dépendra toujours des propriétaires plutôt que de la police. Il semble que ce mépris des règles de l'hygiène soit inhérent aux habitudes de notre population; ainsi, par exemple, dans le plus beau monument de Lyon, l'Hôtel-de-Ville, en levant les yeux vers la voute du magnifique vestibule, vous verrez les araignées inamovibles la tapisser de leurs toiles; la mairie qui prêche la propreté par ordonnance, n'a pas songé à en offrir l'exemple.

Bien plus, nous avons vu sur le magnifique balcon qui orne la façade, nous avons vu de nos yeux, étalée bourgeoisement la lessive de quelque honorable fonctionnaire qui ne se doutait pas qu'il y eût à cela la moindre incouvenance; les bas et le linge séchaient au soleil, et personne n'y prenait garde et ne semblait s'étonner.

Si nous passons de l'état sanitaire de la ville à son état moral, nous aurions un tableau bien autrement triste à présenter. Cependant il y a dans ce moment quelque amélioration dans la fabrique: des métiers ont recommencé à battre; c'est peu de chose, mais du moins c'est une espérance. Le carnaval a été assez animé et les bals publics fréquentés, du moins par la classe moyenne. Du reste, toutes les industries qui vivent exclusivement des dépenses de luxe ont souffert cet hiver. Le quartier Bellecour, plus rigide que le faubourg St-Germain, boude toujours et se refuse aux fêtes et aux plaisirs, et nos autorités calculatrices n'ont songé, cette année, qu'à faire des économies sur leurs appointements. C'est sans doute un nouveau moyen de punir la ville coupable. On n'a pas même essayé de mettre à exécution l'idée que

nous avons donnée, dans ce journal, d'un bal au profit des pauvres.

Nous ne finirons pas cette revue sans parler des piqueurs. Nous avons signalé les premiers leur manie aussi atroce qu' inexplicable. Depuis, les autres feuilles de Lyon ont dénoncé de nouveaux attentats de ce genre; beaucoup de bruits sont, à ce sujet, répandus dans le public, qui nous paraissent exagérés. Ce qui semble le plus certain, c'est que tous les exemples qu'on a cités sont le fait d'un seul individu. Les personnes frappées s'accordent sur son signalement: une blouse bleue, une taille élevée, barbe épaisse. La police doit en savoir davantage si, au lieu de rester, comme elle a coutume de le faire, à attendre que les renseignements viennent la chercher, elle s'est au contraire occupée activement de mettre un terme à des attaques sérieusement dangereuses.

Bien que nous donnions aujourd'hui la composition du nouveau ministère, que les journaux arrivés ce soir ne pouvaient connaître, nous pensons que nos lecteurs seront bien aises de juger par eux-mêmes au milieu de quels incidents la combinaison définitive s'est accomplie.

Le Temps donne textuellement l'opinion de S. M. sur la crise actuelle. Il paraît que le roi a voulu rassurer la chambre contre la brochure Rœderer. Le Temps assure ensuite que l'amnistie est désormais assurée, pendant que le Journal des Débats contient la phrase suivante, qui semble annoncer que définitivement le roi ne veut pas de cette mesure.

La combinaison ministérielle qui semblait arrêtée samedi dernier, a été remise en question dès le lendemain, et nous croyons pouvoir assurer que la couronne y a définitivement renoncé aujourd'hui. Nous croyons savoir aussi qu'elle a puisé les motifs de sa détermination dans la certitude qu'elle a acquise de l'opposition que rencontrerait au sein de la chambre, une des principales mesures qui devaient signaler l'avènement du nouveau ministère.

Cela indique aussi que M. Soult ne fera pas partie du cabinet, mais ne dit rien de plus; le National seul semble avoir deviné le résultat définitif; nous donnons son article en entier:

On lit dans le National :

Comme il faut absolument qu'il y ait une crise, et comme le public n'éprouve, pour tout ce qui se passe, qu'une indifférence qui touche au mépris, ou affectait de répandre ce matin les nouvelles les plus alarmantes. Tout était perdu; il n'y avait plus de ministère possible; toutes les candidatures étaient épuisées, et sa majesté Louis-Philippe allait se voir forcé de sortir de cette profonde neutralité dans laquelle, comme chacun sait, il s'est tenu jusqu'à présent renfermé. Il lui faudrait prendre la direction et l'exécution des affaires que d'impuissantes mains laissaient échapper, et monter à cheval avec les princes ses fils pour confondre l'anarchie ministérielle comme toutes les autres anarchies.

Le fait est que l'exaltation et le désordre des idées étaient arrivés au dernier point chez les gens qui prennent la monarchie au sérieux, et il en était même qui commençaient à s'apercevoir qu'elle pouvait devenir une plaisanterie assez fastidieuse.

Les débris de la majorité dispersée s'étaient réunis chez M. Fulchiron. Nous ne savons pas précisément si c'était pour lui offrir la présidence du conseil, ou simplement pour interroger sa sagesse, et gémir avec lui des malheurs de la situation. Quoi qu'il en soit, la réunion nécessairement choisie était peu nombreuse.

MM. les députés, sur l'invitation du Journal des Débats, qui ne veut pas que l'on parle du ministère à la chambre, mais qui permet qu'on en cause dans la salle des conférences, s'étaient réunis pour attendre le retour du bureau de la chambre, qui était allé porter au roi quelques-unes de ces excellentes lois sur l'amélioration de la navigation de la Scarpe et autres intérêts locaux, votées par douzaine dans une des dernières séances.

Le roi s'est contenté de promettre au bureau que la chambre aurait bientôt un ministère digne d'elle. Nous concevons alors toute la difficulté que l'on éprouve à le trouver. Nous ne parlerons pas des sombres nuages qui obscurcissaient le front royal, et de ces traits fatigués par une sollicitude de tous les instans pour les intérêts de la France. Il nous suffit de remarquer que tous les députés qui depuis quelques jours ont approché le roi ont pu se convaincre combien ce que leur disait ce matin un de leurs collègues était vrai: « Messieurs, le roi estime, chérit, honore la chambre; il n'a jamais gêné le ministère, présidé le conseil, contrarié les avis, comme le dit la mauvaise presse. Sa majesté Louis-Philippe ne gouverne pas. C'est à peine si le roi règne. »

Cependant, au milieu de ce colportage de tendres sentiments, un bruit alarmant s'était répandu à la chambre. On annonçait pour demain une séance dans la salle des conférences, avec un président nommé par la circonstance, dans laquelle on dirait ce qui n'avait pu se révéler dans la séance publique, par respect pour l'immaculée prérogative royale. La menace de ce Jeu-de-Paume au petit pied avait jeté l'alarme dans tous les cœurs fidèles, et c'est probablement pour réduire au néant tous ces mauvais desseins

que, dans l'après-midi, il a été communiqué confidentiellement à des gens qui avaient mission de le dire à tout le monde, que le ministère était enfin constitué; que M. le maréchal Maison était nommé président du conseil et ministre de la guerre; M. Thiers vice-président, avec le portefeuille des affaires étrangères, et le reste conservé, sauf M. Guizot, dont le remplaçant n'était pas encore connu.

Nous étions bien sûrs que la présidence ne pouvait être conférée qu'à un absent; on en viendra bientôt à la donner à un mort.

M. le maréchal Maison est la doublure épaisse de M. le maréchal Mortier. Décidément M. Thiers fait une plus grande consommation de maréchaux que Napoléon dans ses meurtrières campagnes. C'est un homme, si l'on n'y prend garde, qui usera toutes les épées de la France.

Cette combinaison nous paraît, du reste, avoir le caractère de tout ce qui doit durer, ou du moins de ce qui dure depuis long-temps. Elle est absurde, dégradante, s'il est possible, pour ceux qui y prennent part; injurieuse pour la chambre; elle a toutes les probabilités d'une insertion au Moniteur.

La chambre reprendra ses travaux; les projets de loi accumulés ne lui laisseront pas le temps de la réflexion. Les 25 millions entraîneront le budget. Pendant ce temps, M. Maison reviendra lentement; il passera peut-être par Vienne pour conférer avec le prince de Metternich, et s'il lui prenait fantaisie de refuser à son arrivée, la chambre serait sur le point de se séparer, et peu curieuse de prolonger la session pour attendre une nouvelle mystification. D'ailleurs, cette fois, on ne dirait pas que le roi se réserve une présidence si dignement occupée par la capacité de M. Maison et l'indépendance de M. Thiers.

On va jusqu'à assurer ce soir que M. Thiers, qui tient à laisser des regrets à l'intérieur, a désigné pour son successeur M. Gasparin.

On lit dans le Temps :

Le roi ayant reçu aujourd'hui le bureau de la chambre des députés qui venait lui apporter plusieurs projets de loi d'intérêt local, votés dans la dernière séance, s'est adressé en ces termes au président et aux secrétaires de la chambre :

« Messieurs, je suis heureux de trouver une occasion d'exprimer à ceux qui représentent la chambre des députés, combien j'ai apprécié la réserve avec laquelle elle a agi samedi, en ajournant des interpellations qui n'eussent pu qu'ajouter à nos embarras. Ils sont grands. J'ai à résister à des passions politiques, et à combattre des refus personnels de quelques hommes qui craignent de se charger du poids trop lourd d'un ministère. Toutefois j'espère bien que nous arriverons à vaincre toutes les difficultés; et, dans tous les cas, vous pouvez être assurés que cela ne se terminera que par un ministère qui représente la majorité de la chambre des députés. »

On lit dans le Temps :

Ce serait fatiguer l'attention du public, sans satisfaire son impatience, que de rapporter en détail les mille bruits que chaque jour voit naître sur la reconstitution du ministère. Qu'il suffise de dire qu'aujourd'hui encore rien n'est conclu.

Un fait paraît positif, c'est que le maréchal Soult a de nouveau abandonné la partie. On a dit, dans la matinée, que la royauté était revenue au maréchal Gérard. Plus tard cette nouvelle a fait place à une autre. Il s'agirait maintenant de la rentrée des doctrinaires et du retour de M. de Broglie.

L'opinion publique s'inquiète, la presse reste spectatrice et s'efface; enfin les chambres et la France attendent.

Les fera-t-on attendre long-temps encore?

Un fait capital ressort néanmoins de la situation; c'est le gain de l'amnistie. Conçédée par la couronne qui ne doit voir que l'exercice glorieux de sa plus noble prérogative, cette mesure est devenue la pierre angulaire du système de tout cabinet futur. Les doctrinaires seuls la repoussent encore, mais au risque de ne pouvoir se reconstituer, puisqu'un de leurs chefs en fait à son tour une condition de son entrée dans le conseil.

Ajoutons encore que M. Persil et M. le préfet de police en font une cause de démission, et que ces deux hauts fonctionnaires ont su donner à leur zèle une apparence de nécessité, telle que la menace de leur retraite devient un embarras de plus pour la puissance qui dispose des existences ministérielles.

On lit dans le Constitutionnel :

On nous adresse la note suivante :

« Des députés appartenant à toutes les nuances d'opinion se proposent de se réunir demain, 10 mars, à trois heures, dans la salle des conférences, dans le but de s'entendre sur la marche qu'il convient d'adopter dans la séance de mercredi. Il est à désirer que cette réunion soit nombreuse. »

Il faut s'applaudir de cette résolution qui permettra, sinon à la chambre, puisqu'elle n'est pas régulièrement convoquée, au moins aux députés de faire individuellement tous leurs efforts pour aider à la solution de l'imbroglio ministériel. On doit même des remerciements au Journal des Débats, qui, ce matin, conseillait la mesure qu'on s'est empressé d'adopter.

Du reste cette réunion, pas plus que celle qui a lieu, dit-on, à la même heure, chez M. Fulchiron, n'a pas de caractère officiel et n'engage nullement la chambre.

On nous adresse de la prison de Perache la lettre suivante :

Les soussignés :

Apprenant que les nommés Antoine Girard et François Poulard, prévenus politiques, détenus à la conciergerie de l'Hôtel-de-Ville;

les causes de l'interregne ministériel, et sur les risques qu'on court de le voir recommencer.

M. de Broglie a été appelé ce matin à 11 h. au château, où il a paru pour la première fois depuis dix jours. Il en est ressorti vers midi, et le bruit a couru alors que le ministre était recomposé, sous sa présidence, et que le général Schreier prenait le portefeuille de la guerre.

A deux heures et demie le vent avait changé de nouveau, et M. Thiers, le seul des ministres actuels qui fut présent à la chambre des députés, a été vers quatre heures mandé aux Tuileries par une lettre du roi que lui a apportée M. de Rumi-gny.

La bourse, qui n'a connu que la nomination prétendue de M. de Broglie, a un peu monté sur cette nouvelle.

NÉCROLOGIE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Stuttgart, 6 mars.

Quand on est embarrassé de dire d'un homme ce qu'il était, il est quelquefois plus facile de résoudre la question en examinant ce qu'il n'était pas.

Le prince qui avait porté quelque temps la couronne de l'empire germanique sous le nom de François II, qui vient de mourir sous celui de François 1^{er}, empereur d'Autriche, quoiqu'il ait tenu souvent dans ses mains les fils de la politique européenne, ne fut ni un grand guerrier, ni un homme d'état distingué. C'était le prénom de la politique des Metternich, des Pozzo di Borgo, la réaction personnifiée contre la révolution française, le deserteur des principes et de la politique de Joseph II.

François 1^{er}, considéré comme homme politique, n'avait qu'un seul talent, celui de se laisser guider par d'autres plus prudents que lui, de se conformer aux événements, de ne se brouiller sérieusement avec personne, d'être persévérant dans son instinct de conservation, sans opiniâtreté, sans méchanceté. Toute sa politique était un mélange heureux d'impuissance et de satisfaction. L'irritation, l'ambition, l'enthousiasme étaient aussi inconnus à son cœur que l'indigestion à son estomac. Il disait souvent lui-même : « qu'il priaît le ciel de lui donner une bonne constitution physique, et de le préserver des constitutions politiques. »

François 1^{er}, comme homme privé, avait de fort bonnes qualités ; il était bon père de famille, excellent tourneur en bois, et fabriqua lui-même la meilleure cire à cacheter de l'empire.

Ajoutons encore que cet empereur avait épousé successivement quatre femmes, dont l'une, Marie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, lui donna treize enfants, et passons ensuite à la position où il fut placé, aux événements qui l'ont entraîné.

François Joseph-Charles était né le 12 février 1768, de Léopold II et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne. Il reçut sa première éducation à Florence, où il fut élevé sous les yeux de son père. Plus tard son oncle, Joseph II, l'appela à la cour de Vienne, où rien ne fut négligé pour achever son instruction. La mort trop rapide de Joseph II laissa le prince livré aux intrigues réactionnaires de la haute aristocratie. Léopold II, qui avait succédé à Joseph II, mourut deux ans après ce dernier prince (1792), transmettant à son fils le gouvernement déjà en pleine réaction contre les doctrines du siècle.

Il fit d'abord avec la Prusse la guerre contre la France. En 1794, il prit en personne le commandement de ses armées dans les Pays-Bas ; mais abandonné de la Prusse et ne pouvant obtenir des états de Brabant les subsides qu'il leur avait demandés, il se vit forcé de se retirer à Vienne et de signer, après de nombreuses défaites, le 17 octobre 1797, le traité de Campo-Formio.

Cette paix fut de courte durée ; l'empereur s'allia avec l'Angleterre et la Russie contre la France, et continua la guerre jusqu'à ce qu'il fut obligé de signer le traité de Lunéville en 1801.

Mais la lutte recommença dès 1805. Cette fois, l'empereur se vit réduit à la plus pénible extrémité. Les armées françaises parcoururent l'Allemagne, s'avancèrent jusqu'au cœur de l'Autriche, s'emparèrent de Vienne, et brisèrent par une série de victoires la puissance de l'empire.

Après la bataille d'Austerlitz, François vint lui-même dans le camp de Napoléon lui demander la paix. C'était une nécessité bien dure, sans doute ; mais le caractère de l'empereur d'Autriche était souple. Il savait très bien mettre de côté toute ambition, quand il y allait de vivre ou de périr.

Les alliances subséquentes entre la France et l'Autriche ne furent pas plus sincères. En 1806 et 1807, cette dernière puissance resta paisible spectatrice de la guerre contre la Prusse et la Russie. Mais en 1809, la guerre recommença, et le mariage de l'empereur des Français avec une fille de François 1^{er}, ne put consolider pour longtemps une paix à laquelle les deux grands principes qui agitaient toujours l'Europe s'opposaient invinciblement.

Le beau-père de Napoléon se liguait avec la Prusse et la Russie contre son gendre, qu'il désignait à l'Europe comme l'ennemi le plus terrible de la liberté, comme l'usurpateur des droits des peuples et des souverains, comme l'obstacle unique à la régénération libérale de l'Europe.

Les désastres de l'armée française en Russie offrirent une excellente occasion pour secouer l'alliance pesante de la France. Le 19 août 1813, l'Autriche se déclara contre nos armées, et grossit les troupes en marche contre nous, de ses 300,000 hommes.

Tout le monde sait que depuis cette année désastreuse pour la France, l'empereur d'Autriche n'a plus abandonné ses idées hostiles aux gouvernements représentatifs. L'oppression de l'Italie, l'influence qu'a exercée jusqu'à ce jour le cabinet de Vienne sur les affaires d'Allemagne, les mesures prises contre la Pologne prouvent suffisamment la fixité de ses principes d'absolutisme. Dans ses derniers moments encore, le vieil empereur s'irritait contre l'opposition que son gouvernement rencontrait dans la diète de Transylvanie, corps infecté, disait-il, des principes anarchiques de l'époque.

L'empereur est mort le 2 mars à l'âge de 67 ans. Le prince héritaire est Ferdinand-Charles-Léopold Marcellin, âgé de 42 ans. Le second prince est François-Joseph, né en 1802. Les princesses de la famille impériale qui vivent encore aujourd'hui sont : Marie-Louise, duchesse de Parme, née en 1791 ; Marie-Clémentine, princesse de Salerne, née en 1798, Marie-Anne, supérieure du couvent des demoiselles nobles à Prague, née en 1804.

CHRONIQUE.

On parle d'un second mémoire au roi que M. Pasquier aurait rédigé, pour démontrer l'impossibilité absolue du procès-mestre.

M. Thiers rentre dans la vie privée, dit-il. L'exercice du pouvoir lui a fait perdre de vue la société ; il ne la connaît plus bien ; il a besoin de se mêler de nouveau au peuple pour apprécier ses vœux et ses besoins. La presse, dit-il encore, est devenue un miroir infidèle depuis qu'il n'écrit

plus dans les journaux ; et il n'y a que la plume de M. Thiers qui puisse distiller la vérité. (Rénovateur.)

Tout le monde sait que si Louis XVIII ne se renfermait pas souvent dans les conditions rigoureuses du gouvernement constitutionnel, ce n'était pas faute de les connaître. Le rusé monarque ne péchait certes pas par ignorance. On rapporte qu'il lui arrivait quelquefois, dans ses rares moments de bonne humeur, de résumer d'une manière assez piquante le mécanisme gouvernemental. « Monsieur, disait-il au président de son conseil, avez-vous la majorité dans les chambres aujourd'hui ? — Oui, sire. — En ce cas, je vais me promener. Si vous ne l'aviez plus, c'est moi qui vous enverrais promener. » (Bon Sens.)

On lit dans le Patriote de la Côte-d'Or : Manifestation de la garde nationale de Dijon.

Dimanche dernier, le corps d'officiers de la garde nationale de Dijon en uniforme, ayant à sa tête le colonel de la légion et deux chefs de bataillon sur trois, est allé témoigner à M. Bellot, auquel le pouvoir, très-conséquent du reste, n'a pas continué les fonctions d'adjoint, tout le regret qu'il éprouve de ne plus le compter au nombre des magistrats de l'autorité desquels il relève.

C'était une imposante protestation pacifique contre la sottise du pouvoir, que cette démarche des officiers de la milice urbaine, et c'était un hommage bien mérité par celui qui en était l'objet ; en effet, M. Belot n'a laissé échapper aucune occasion d'être utile, à Dijon, à l'institution démocratique de la garde nationale, il a toujours lutté avec persévérance contre le mauvais vouloir des hommes rétrogrades qui ont promis ici de concourir avec le gouvernement à l'anéantissement de cette dernière garantie de nos droits, il a été un obstacle constant aux projets contre-révolutionnaires de ceux que ce puissant moyen de manifestation populaire gêne et effraie.

De toutes les constructions que M. Thiers a fait faire pendant le cours de son ministère, la baraque du Luxembourg est sans contredit la plus solide, sans même en excepter le vaisseau de carton. Le vent n'a rien démoli malheureusement ces jours derniers. La cage est à peu près achevée. Les menuisiers travaillent à l'huissierie au rez-de-chaussée.

M. Viennet, ayant appris que les interpellations n'auraient pas lieu, s'écria tout joyeux : « Tant mieux, j'aurai le temps de faire paraître ma brochure. — Ah ! vous publiez une brochure ; et sur quel sujet ? — Sur les infirmités de notre époque. — Indiquez-vous le remède à ces infirmités ? — Mais j'en indique quelques-uns. »

On se demande si la brochure de M. Viennet sera une contrepartie de l'auguste pamphlet ; ou bien si, au contraire, elle aura pour but de détourner l'attention publique, qui se reporte toujours sur l'Adresse d'un Constitutionnel. (Rénovateur.)

Le Charivari annonce qu'il est assigné devant la 7^e chambre, jugeant en police correctionnelle, pour n'avoir point déposé au parquet son numéro du 3 mars. Il y avait cependant une excellente raison à cela ; c'est que le Charivari n'avait pas paru le 3 mars, jour du mardi gras, que ce gai journal s'est cru permis de caqueter comme son vrai patron.

Depuis la constitution de 91 jusqu'à la révolution de juillet, il y a eu 171 ministres de nommés, c'est 4 par année, Louis-Philippe, dans 4 ans, en a déjà usé 51.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Les gérants du Charivari étaient cités aujourd'hui en police correctionnelle sous la prévention de n'avoir pas déposé au parquet un exemplaire de leur n^o du 3 mars ; mais le cas n'était pas aussi grave qu'il le paraissait. Le 3 mars, les gérants et rédacteurs du Charivari avaient célébré leur gai patron le Carnaval, et n'avaient pas publié de journal. Aussi M. de Gérando a-t-il abandonné la prévention, en reconnaissant qu'il y avait eu de la part du parquet quelque légèreté à incriminer un fait que le Charivari avait annoncé dans ses numéros des 2 et 4 mars ; inutile de dire, après ce réquisitoire, que le tribunal a renvoyé les prévenus des poursuites.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRE DES ÉTATS-UNIS.

Nous lisons dans le Sun :

Les journaux de New-York, du 16 février, portent que la majorité de la chambre des représentants, dirigée par M. Adams, s'est déclarée, inopinément, favorable aux vues hostiles du président relativement à la question de la créance américaine.

Le Liverpool-Standard, qui est arrivé ce matin, donne des nouvelles analogues.

Il annonce qu'on a reçu des journaux de New-York jusqu'au 15 février, et que ces journaux disent que la majorité de la chambre des représentants, sous la conduite inattendue de M. John Quincy Adams, paraît être tout-à-fait favorable aux desseins du président à l'égard des projets de guerre contre la France. Néanmoins cet esprit d'hostilité est jusqu'à un certain point retenu par les résolutions pacifiques du sénat.

Nous y trouvons l'extrait suivant d'un journal de New-York du 14 février :

Vous vous souviendrez sans doute que je vous ai dit, au mois de décembre dernier, que la guerre serait inévitable si la chambre des députés français ne consentait pas à exécuter le traité.

Les événements qui sont survenus ont confirmé mes prédictions. Le congrès, avant son ajournement, prendra les mesures les plus décisives pour mettre le pays dans une position offensive et défensive.

Notre escadre dans la Méditerranée a reçu ordre de se rendre à Gibraltar pour éviter d'être séquestrée dans un port français et d'être bloquée dans un port espagnol.

Le commodore Elliot a son pavillon sur la Constitution et se rend dans la Méditerranée.

Le capitaine Curdoad doit commander le Peacock et le Boxer et se rendre en Chine pour la protection du commerce : toute notre marine va se mettre sur le pied de guerre. (Le Bon Sens.)

VARIÉTÉS.

LA REBAINE DE LYON.

Nous empruntons au second volume des Archives curieuses, qui vient de paraître (1), la relation d'une sédition qui eut lieu à Lyon en 1529 (2).

Le Journal de Paris, qui a le premier copié cet article, y trouve une explication de la turbulence de notre cité qui convient encore à l'époque présente ; il y trouve la question du salaire parfaitement posée dans un passage où l'historien se plaint que les serviteurs veulent boire du meilleur vin comme les maîtres. Pour nous, nous ne voyons dans cette pièce que l'intérêt historique. Si nous y cherchions des allusions politiques, il nous serait facile de démontrer la différence qui existe entre cette époque où le mot de sédition signifiait encore pillage, et l'époque actuelle où l'insurrection victorieuse ou vaincue n'a pu fournir aucun prétexte raisonnable à une accusation ignominieuse contre ses auteurs.

Il est vrai de dire que l'histoire alors était écrite pour le clergé ou la noblesse contre le peuple, et que le peuple aujourd'hui peut se défendre et parler quelquefois à son tour.

« Environ l'an de grâce mil cinq cent et cinq, dit l'auteur, se élevèrent un tas de populaires et se nommèrent artisans, comme si les autres plus gros fussent gentilshommes non artisans, ni marchands, et se émurent contre les conseillers, si plaiderent long-temps contre eux qui fut l'origine et prévision de cette maudite rebaine, laquelle a été cette année. »

« Néanmoins, environ l'an de grâce mil cinq cent vingt, le roi contraignit iceux artisans, venus à raison ; laquelle chose fut faite, et lors défendu de ne plus parler de cette secte artisanne, et eût été gros bien que onques n'eût été parlé d'icelle, car ça été le commencement de cette commotion populaire. »

« Comme est dit ci-dessus, les hommes d'art mécanique ou de artificiel manuel, lequel art nécessaire à une chose publique et sans lequel on ne peut bonnement vivre, occupant le nom d'artisan comme est dit ci-dessus nonobstant que tous marchands, soit de drap ou de soie, et tous autres vivant de opération manuelle, se peut dire artisan par art et fût-elle libérale ; néanmoins, iceux métiers prirent le nom d'artisans audit Lyon, et depuis la défense du roi, dont M. Desroches, fils de maître Adam Lumée, très renommé tant en l'art esculapienne qu'en droit civil, eut la commission et en fut audit Lyon expressément, et pour ce que après la défense faite par ledit Desroches n'osoient élever la creste d'artisan, attendoient toujours occasion de trouver moyen de faire quelque mal auxdits conseillers et à la chose publique ; et pour ce que cette année mil cinq cent vingt-neuf, le blé a été du prix assez autain, le bichet du prix de 25 sols ; combien que de notre temps il ait été plus cher de 15 sols pour bichet, du temps dudit roi Louis ouzième, environ l'an 1481, et encore depuis, environ l'an mil cinq cent quatre, se vendoit le blé 26 sols, et si mourait le peuple de faim par les rues, et nonobstant cette famine, le peuple de Lyon était paisible. Mais depuis la venue de cette fausse secte, nouvellement non trouvée, mais renouvelée de ces maudits Vaudois et Chaignartz, venant de septentrion : Inde omnia malum et iniquitas, le peuple a pris une élévation de malice en lui qui ne veut être corrigé ni de maître, ni de prince, si ce n'est par force, et les serviteurs veulent être aussi bien que les maîtres, et au lieu que de notre temps les serviteurs étoient humbles aux maîtres, et étoient sobres, et butoient force eau au vin, et les vigneron se contentoient du breuvage qui est aux vendanges fait avec de l'eau, mis dedans le marc, après que le vin est tiré ; mais de présent veulent boire du meilleur vin comme les maîtres, sans eau, qui est chose contre toute raison ; car Dieu veut qu'il y ait différence entre le maître et le serviteur. »

Or, pour en revenir là où étoit proposée la question, il y a environ deux ans au plus que le roi manda à messieurs de la ville de Lyon qu'ils eussent à parfaire leurs boulevards à des long-temps commencés, lesquels étoient de grosse manufacture. Messieurs de la ville, considérant que la ville n'a pas 3,000 livres tournois ou environ, tous les ans, de certain revenu, convoquèrent tous les notables et artisans de l'endroit, pour savoir comment la chose se feroit pour le mieux et le moins dommageable pour leurs deniers pour parfaire lesdits boulevards et remparts. Si furent assemblés la plus grande partie de la ville vint en la maison de ville, et fut proposé de démontrer par le docteur et conseiller dudit conseil le commandement du roi, et démontra qu'il étoit nécessaire, vu que la ville n'avoit pas de deniers communs pour faire lesdits remparts, de lever l'argent sur aucune denrée ou marchandise venant de la ville, et que plusieurs avoient opiné qu'il seroit bon mettre quelques deniers sur le blé venant des pays étrangers, au moins mal que l'on pourroit, ou sur les farines venant du moulin, ou que l'on levât ces deniers sur le vin qui entroit en la ville. Plusieurs étoient d'opinion de le mettre sur le blé ou sur les farines.

Le docteur conseiller de la ville demanda à messire Campèse, dit Champier, conseiller et premier médecin de très haut prince M. le duc de Calabre et de Lorraine, son opinion que lui sembloit le meilleur des deux de lever ces deniers sur le vin ou sur les farines. Ledit Campèse démontra et récita plusieurs histoires, tant hébraïques que grecques, égyptiennes, latines et romaines, des inconveniens qui étoient survenus aux Romains, du temps de Sylla ; de Marius, de Scipion l'Africain et autres, à cause des impositions faites sur le blé venant à Rome, aussi comme des Lacédémoniens au temps du roi Lasdilans et Liurgus, qui s'étoient mal trouvés de mettre subsides sur le blé, car le blé est une chose dont personne ne se peut long-temps passer ; et, à cette cause, Scipion l'Africain, après tant de victoires contre Annibal, délaissa Rome pour aller labourer et cultiver la terre, et pour subvenir aux nécessités du peuple.

Et après plusieurs histoires récitées pour venir sur le vin, comme dit Platon, qui raconte que, de son temps, les Athéniens délaissèrent à cultiver les blés, et là où étoient les bonnes terres à froment faisoient des vignes, en tant que le peuple athénien vint en si grande famine, que les uns tuoient les autres, et pour icelle cause fut ordonné que l'on arracherait toutes les vignes, là où pourroit croître le froment, et dit, outre ledit Campèse, que dans sa jeunesse il avait vu communément le bichet de froment ne se vendre que trois gros qui sont trois sols tournois et trois

(1) Chez Beauvais, éditeur, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n. 26.

(2) Rebaine ou rebellion du vieux mot gaulois rober, parce qu'il étoit rare que le pillage ne fût pas de la partie.

liards, et le seigle six blancs, et que depuis 35 ans que les vignes ont été si fort multipliées, ordinairement que le blé a coûté huit et dix sols, que c'est bon marché, et ce est cause des famines que multiplication des vignes.

Alors un tas de vignerons et taverniers murmurèrent beaucoup pour ce qu'il eussent mieux voulu que l'on eût mis deniers sur le blé que sur le vin, non pas qu'ils firent pour le bien de la chose publique, mais pour leur profit particulier : adonc MM. les conseillers et ensemble tous les notables de la ville furent de l'opinion dudit Campèse, et fut dit que pour chaque poinçon de vin venant de la ville paierait trois blancs, et ce pour six ans, advenir seulement jusques les lits remparts et boulevards seroit parfaits : ou quand fut icelle rebaine le jour de St-Marc, aucuns maîtres d'artillerie vineuse et hons biberons bantant les taverniers plutôt que les églises, quand ils furent à la place des Cordeliers, voyant la maison dudit Campèse sur ladite place où sont les armes de Hierusalem au plus haut de la tour, il leur souvient de ce qu'il avoit été d'opinion de mettre plutôt denier sur le vin que sur le blé et pour ce que c'étoit après le dîner et après le bon vin, machinant, non pas pour prendre le blé dudit Campèse, car il n'avoit aucun blé que celui que ses serviteurs lui amenoient de ses moulins ou maïteries pour sa dépense, car onques ne vendit blé, ne acheta en marchés quelconques, mais vit de son revenu du jour à la journée ; ce peuple comme forcé, le nombre de deux mille virent à sa maison de grande fureur, brisèrent sa porte disant que les conseillers de la ville étoient mussez chez lui, et qu'ils avoient retiré leurs blés en sa maison : alors ledit seigneur Campèse leur dit ces paroles : « Messieurs, que demandez-vous ? » ils répondirent qu'il avoit du blé mussé en sa maison. Il leur fit ouvrir toutes les chambres, et lui-même leur montra tout son blé qu'étoit environ deux charges de cheval dans un tonneau ; et pendant qu'il leur montrait les chambres, les autres et bien deux cents femmes desrompoient le bas de sa maison. Là où étoient les figures St-Pierre et St-Paul d'une part, et Notre-Seigneur de l'autre. Ils desrompirent la face de Jésus, celles de St-Pierre et St-Paul. Et y en avoit d'autres, comme Pitagoras, Democritus, auxquelles ils ne touchèrent pas.

Et alors ledit Campèse vit la ruine d'icelles figures, dit aux maudites sectes valdoises : « Tu prins ton commencement entre les deux rivières, et tu veux renouer la malice et la cruauté en détruisant les saintes images dont Julien l'Apostat fut si grièvement puni en la bataille contre les Parthes par un chevalier inconnu, lequel, comme dit aucun, étoit St. Maurice, chef des dix mille martyrs. Je promets à Dieu que onques ne habiterai entre les deux rivières que justice n'y règne autrement qu'elle n'est pour le présent. » Et monta ledit Campèse à cheval, délibéra aller vers son maître le duc de Lorraine.

Des maisons principales, lesquelles furent pillées en ladite rebaine. Après les choses susdites faites, le populaire et malfaiteur allèrent rompre la maison d'un nommé Morin, marchand, lequel n'avoit point de blé, mais force de bon vin, lequel ils aimoient mieux que le blé, et pour ce que ledit Morin a une des plus belles vignes du pays, où croît le meilleur vin, entrèrent dans la cave, pour ce qu'ils avoient tant bu chez ledit Campèse ; en sorte que la plupart étoient ivres et s'endormoient en la table dudit Campèse.

Quand ils furent chez ledit Morin, percèrent et défoncèrent les tonneaux, et repandirent le vin par la cave comme ils avoient fait chez le sieur Campèse, et pour ce que ledit Morin ne faisoit sa demeure en ladite maison, où il n'y avoit que du vin, s'en allèrent en la rue Mercière, et entrèrent par force chez un nommé Laurent, pâtissier, lequel, l'année précédente, avoit vendu aucuns blés, et n'avoit réservé quelque petite quantité pour lui, lequel n'étoit pas bon, et pour ce ne l'avoit voulu vendre, de peur d'être repris. Ils pillèrent la maison et tout son ménage, et ne lui laissèrent autre chose qu'ils pussent emporter, et à la résistance il fut tué un homme, qui étoit tonnelier. Par cas de fortune, en passant dans la rue, ledit pâtissier fut moult blessé au chef et ailleurs, et le menèrent à Rouenne comme s'ils eussent été advoqués et gens de justice. Après furent chez un honorable marchand et homme prudent, lequel n'étoit pour lors conseiller de la ville, mais l'avoit été l'année d'avant, et s'appelait Gymbre, homme riche et bien famé d'un chacun, lequel avoit deux filles prêtes à marier, et comme le bruit étoit, avoit l'argent tout prêt pour les marier.

Les larrons et les pillards vinrent et voulurent entrer de force dans la maison ; mais ledit Gymbre fit si bonne résistance qu'ils ne purent entrer par bas, et n'y fussent point entrés ; mais le diable, qui conduit toujours son peuple et ses serviteurs à mal faire, donna conseil à ses vassaux et serviteurs de monter par dessus les maisons de ses voisins, laquelle chose fut faite ; et par la couverture de ladite maison entrèrent dans la maison de ce bon marchand, lequel, craignant la fureur du peuple, se sauva par dessus les maisons de ses voisins, et non pas sans être blessé ; et s'ils l'eussent trouvé, il étoit en danger de sa personne d'être tué et occis.

Ces faux pirates terriens pillèrent toute sa maison et prirent tout son argent qu'il gardait pour marier ses filles, et comme étoit le commun bruit qu'il y avoit de deux à trois mille écus et tout son meuble et marchandise dérobé, et ne trouverent nul blé, qu'est donner à entendre que leur intention n'étoit pour trouver blé, mais pour piller et dérober, car onques ne furent en sa maison qui eût bruit d'avoir blé, et délaissèrent ceux qui toujours avoient eu bruit d'acheter, vendre et garder blé (1). Autres maisons furent par eux visitées et aucunes pillées ; mais survint la nuit, et crois que si le jour eût duré un mois qu'ils n'eussent cessé de piller maisons, car je crois que ainsi que Dieu abrégé les jours de l'Ante-Christ, ainsi il abrégé le jour d'icelle rebaine, laquelle commença après boire.

Le lendemain, le lieutenant du roi, Jean Bupeyrat, général de la séné chaussée de Lyon, lequel est homme doux et gracieux, savant et aimé d'un chacun de la cité de Lyon, lequel vint à ce peuple insensé et instable, avec le procureur du roi et autre de la justice, si leur démontrèrent gracieusement, car alors il ne falloit pas prendre ce peuple par menace, mais par douceur ; si leur dit : « Messieurs, quesse que querez ? » Ils répondirent qu'ils vouloyent avoir du blé, et qu'un tas de marchands avoient gros greniers cachés et amassés, et que en l'abbaye de l'Isle-Barbe il y en avoit plus de trois mille charges de cheval. Alors il leur dit gracieusement :

« Messieurs, je veux aller avec vous visiter tous les greniers, et, après avoir visité ceux de la ville, j'irai avec vous jusque à l'Isle, et je vous délivrerai le blé à 16 sols le bichet ; et, afin que vous n'ayez faute, messieurs de la ville ont mis chevaux chargés de blé, lesquels m'ont présenté et promis de délivrer à 16 sols le bichet. »

Alors le peuple fut aucunement apaisé, et alors messieurs de la ville firent crier le blé à 16 sols le bichet, là où tout le peuple

(1) Paradin rapporte qu'après le pillage de la maison de Gymbre, le baron d'Yvain se précipita sur une troupe nombreuse de pillards, accompagné seulement de trois valets, combattit pendant une heure, et les força à prendre la fuite.

courait sans ordre ni raison ; car tel qui n'avoit besoin que de trois bichets, en prenoit dix et en déroboit ce qu'il pouvoit, qui fut cause que depuis ils en ont eu grant faute, car à cause d'icelle rebellion, là où le bichet ne coûtait que 25 sous, il monta jusqu'à 30 et 35, et si ce n'eût été cette rebaine, le blé n'eût de année monté plus haut que 28 sous, et n'eût été la cité au trouble ne danger où elle a été bien grand.

Le mardi, M. le lieutenant fut contraint de mener le peuple à l'Isle, là où il ne fut pas toujours maître, car plusieurs déroboient les religieux de plusieurs choses, et ne trouverent pas le blé qu'ils croyoient trouver, et ce qui fut trouvé fut dispersé à ceux qui en avoient besoin, car icelle abbaye est toujours fournie de blé pour les religieux pour toute l'année, et fut icelle abbaye fondée par Charlemagne, empereur de Rome, et en icelle abbaye à plusieurs saintes reliques, comme la sainte coupe où le Rédempteur donnoit à boire à ses disciples, et est de la pierre précieuse que l'on nomme émeraude, laquelle pierre porte vertu de chasteté ; aussi là est le cornet de Roland, lequel y avoit à sa mort aux montagues de Roucevaux, etc., etc.

Pour en revenir à mon propos dont nous sommes descendus, quand ledit lieutenant vit la malice du peuple et qu'ils étoient tous délibérés de mal faire, leur dit gracieusement :

« Messieurs, vous voyez que messieurs les religieux sont de bon vouloir, et qu'ils vous ont montré tout ce que vous avez voulu voir, et délivré des blés selon votre faculté et puissance ; ils vous prient, et moi aussi, que soyez contents et pour ce qu'il n'était pas temps d'user de force, de menaces ni de justice, par gracieuse parole fit tant qu'il les amena à retourner en la ville de Lyon le mieux qu'il lui fut possible.

Alors que ledit lieutenant étoit à l'Isle, les conseillers de la ville autres prudens citoyens, assemblèrent environ six vingts hommes et les accourèrent de harnois et les prirent à gages par mois, et donnèrent à entendre au peuple que l'amas que la justice avoit fait c'étoit pour chercher les greniers de la ville et pour être puissant pour les rompre, si métier étoit ; laquelle chose relâcha la fureur et la malice du peuple.

Si fut la justice en plusieurs maisons là où ils ne trouvèrent pas de blé pour ce que les riches de la ville ne vivent que du jour à la journée du pain des boulangers, qui est une très-mauvaise coutume, car tout homme riche doit faire comme la fourmi, c'est de faire sa provision de blé aux maisons pour toute son année.

Ledit lieutenant du roi, deux jours après que la fureur du peuple fut aucunement apaisée et remise, fit secrètement prendre aucuns des principaux de ce malice, lesquels il fit pendre bientôt après, car il avoit comme dessus on dit, gens armés aux gages de la ville, et durant ce temps attendoit nouvelles du roi, parce que messieurs de la ville avoient fait avertir le roi de tout.

Ce temps pendant que le lieutenant de justice de Lyon faisoit informations secrètes des malfaiteurs, et aussi qu'ils faisoient ouvrir les greniers de la ville, arriva le capitaine seigneur de Botières, natif du Dauphiné, prévôt de l'Hôtel du roi, lequel après être arrivé à Lyon fit faire des informations desdits malfaiteurs, si en fit pendre plusieurs, les uns pendre, les autres en galères, les autres, tant hommes que femmes, fit fustiger et battre par la ville ; mais la plupart des malfaiteurs s'enfourent en Savoie, et en fut pris aucuns, lesquels avoient beaucoup d'argent sur eux, et spécialement un fut pris à Mesieux, trois petites lieues de Lyon, auquel, comme l'on disoit, avoit sur lui pour 600 francs ou plus de testons, qu'il disoit avoir pris chez Gymbre.

Ledit seigneur de Botières, prévôt de l'Hôtel, après qu'il eut fait visiter les greniers et connu que à cette cause d'icelle rebaine les blés avoient été détraqués et mal distribués par le menu, il s'en alla en Bourgogne avec mouvement du roi et par sa diligence fit tant que en brief ou amena deux mille charges de blé, ce qui a été cause que la ville de Lyon a eu secours de vivres ; néanmoins que par toute l'année a été stérile en blé et communément a été cher ; et à cause de sa rebellion le blé a monté à Lyon en brief temps à 35 sols tournois le bichet, qui est six bichets pour la charge d'un cheval.

Depuis long-temps après, ledit seigneur de Botières, demeuré à Lyon faisant poursuite de ces malfaiteurs et par plusieurs fois il en prit et fit justice : et ceux qui s'en sont fui a fait crier pour les faire revenir, ou autrement, s'ils ne venaient, les banir du royaume de France.

Et par ainsi justice a été en partie faite de ces pirates terriens, qui est une chose moult bien faite d'extirper les mauvaises herbes d'avec les bonnes, et comme dit Platon en ses lois, il est nécessaire de connaître les bons hommes et les mauvais.

Pourquoi, disait Saint-Augustin, que obéissance étoit nécessaire au peuple d'une cité, et sans icelle toutes les autres vertus sont annullées et prophanées. Parce que l'obéissance est la maîtresse des autres vertus, et sans laquelle ne peuvent régner. Ce qui fut cause que du temps de Marius et de Sylla le peuple se rebella à Rome contre le sénat, dont Rome cuyda être détruite, et par la rebellion populaire fut si merveilleuse sédition que pour un jour moururent plus de dix mille Romains.

Ci finit la conjuration ou rebains du populaire de Lyon contre les notables et conseillers de ladite cité. Faite cette année, un dimanche, jour de Saint-Marc, après boire, 1529.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(453) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, D'un mobilier, quai St-Antoine, n° 16, au rez-de-chaussée.

Demain samedi quatorze mars, et jours suivans s'il y a lieu, à neuf heures du matin, il sera procédé, par l'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier composé de buffet, chaises, commode, garde-ropes, glace, lits, poêle en fonte, tables, caisse, linge et hardes, gravures sous verre avec cadres dorés, agencemens de magasin avec grands placards vitrés à coulisses, tente pour devant de magasin avec sa mécanique, etc. etc. Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

ANNONCES DIVERSES.

(450) A céder à Pâques ou à la fin de l'année classique. — Une maison d'éducation, située à quelques lieues de Lyon, et en activité depuis six ans. S'adresser au bureau du journal.

(399 7) A vendre. — Un restaurant de premier ordre, situé dans le meilleur quartier de la ville. S'adresser à M. Jogand, notaire, place des Carmes, n. 5.

(452) A vendre. — Une collection d'environ 600 minéraux divers. S'adresser chez Mad. Arcenet, quai St-Benoît, n° 46.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de St-Etienne à la Loire sont convoqués pour se réunir en assemblée générale, à Paris, le dimanche 12 avril 1835, à midi, à l'hôtel du Conseil-d'Etat, rue St-Dominique-St-Germain, n° 58. (451)

SIROP TONIQUE ET STIMULANT DE MILOT ;

Remède contre les Suppressions, Diminutions et Retards des Menstrues (ou Règles).

Ce sirop est le premier des remèdes qu'on puisse administrer aux personnes qui sont tourmentées par ces maladies. Le rapport de l'Académie royale de médecine, l'approbation de la Société de médecine de Lyon, ne laissent aucun doute sur son efficacité. Voir le prospectus qu'on délivre gratis chez M. Milot, pharmacien à Lyon, place St-Jean, n° 3, barrière de fer, au 1^{er}. — Prix : 8 f. la bouteille. (357 11)

MALADIES DE POITRINE.

(1310 20) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS : Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande. Givors, Clémengon, quincailler. Grenoble, Dechenaux, père, quincailler, Grande-Rue. Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39. Roanne, Amelot, confiseur. Montbrison, Gontard, pharmacien. Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89. Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincailler, au coin de la rue au Chêne. Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes. Tournay, Dupont, père, épicier. Besançon, Aut. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143. St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n° 99.

RHUMES

Le Sirop pectoral de mou-de-veau, préparé par Quet, pharmacien, guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens, maux de gorge en un mot, toutes les irritations de la poitrine. Il se vend avec une instruction à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (311 9)

TRAITEMENT VEGETAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSE PAREILLE, de Quet, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon. (Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (310 9)

Spectacles du 13 mars.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Etourdis, comédie. — Le Pirate, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

Le Facteur, drama. — Une Mère, drama. — Les Vieux Péchés, vand.

BOURSE DE LYON du 12 mars 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
— lin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »
— lin courant, 79 40

BOURSE DE PARIS du 10 mars.

Cinq pour cent, 106f 95 106f 95 106f 95 106f 95
— lin courant, 107f 15 107f 15 107f 10 107f 10
Trois pour cent, 79f 75 79f 75 79f 70 79f 70
— lin courant, 79f 90 79f 90 79f 90 79f 90
Quatre pour cent, 96f 25
Rentés de Naples, 96f 30 96f 40 96f 30 96f 40
— lin courant, 96f 65 96f 65 96f 60 96f 60



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.

PHOTODUPLICATION DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 36.